



ENVIRONNEMENT

Le tri à la source des biodéchets se généralise

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent s'assurer de la généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas et déchets du jardin) sur leur territoire. L'objectif poursuivi au travers de cette démarche nouvelle de tri est de préserver la qualité des matières fermentiscibles afin de favoriser un retour à la terre de la matière organique non contaminée par d'autres déchets.

Pour ces biodéchets, diverses solutions peuvent être déployées. En habitat individuel, le compostage domestique, déjà largement répandu, s'effectue en utilisant un silo à compost dans son jardin. Les ménages intéressés peuvent aussi explorer des solutions telles que le lombricomposteur ou encore le «bokashi». En habitat collectif, le compostage de pied d'immeuble ou de proximité est possible et exige un peu d'organisation pour sa mise en place et son suivi. **Les collectivités peuvent mettre en place des bornes d'apport volontaire dédiées aux biodéchets, ou également collecter en porte à porte au minimum une fois par semaine.**

Le tri à la source, parallèlement aux démarches de réduction et de pré-



vention des déchets, est une étape importante: elle permet d'orienter chaque déchet vers la filière appropriée, dans une démarche d'économie circulaire. Les évolutions du tri des déchets sont liées à la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015. ■

+ Cliquez
[Plus d'informations](#)

EN BREF

◆ **L'action de l'État** – Retrouvez le bilan 2023 et les perspectives 2024 de l'action de l'État en Seine-Maritime au travers de son rapport d'activité annuel. Ce livret présente les actions qui se déploient dans le quotidien comme dans les grands projets structurants du territoire seinomarin. En 2023, les services de l'État ont été particulièrement mobilisés sur les questions d'infrastructures, de sécurité, de cadre de vie ou de solidarité.

+ Cliquez
[Plus d'informations](#)



80^E ANNIVERSAIRE DES DÉBARQUEMENTS

Appel à témoins des enfants de la Libération

La Mission Libération, mise en place à l'occasion des commémorations du 80^e anniversaire des débarquements de 1944 et 1945, lance un appel à témoignage des Françaises et Français pouvant raconter leur expérience de la libération sur le territoire français



lorsqu'ils étaient enfants. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de la Mission Libération afin d'engager cette collecte précieuse de la mémoire. Dans le même temps, le site internet de la « Mission Libération » présente un contenu institutionnel sur l'objet de sa création, ses membres fondateurs, la composition de son équipe opérationnelle et de son Conseil scientifique d'orientation (CSO). Les membres du CSO, historiens et experts de la Seconde Guerre mondiale y publieront des contenus éditoriaux dans la rubrique « La Libération vue par », décryptant les années charnières 1944-1945.

Le site internet rassemblera également toutes les informations concernant les cérémonies officielles. ■

+ Cliquez

- [Plus d'informations](#)

- Pour témoigner : contact@80ansliberation.fr

LOGEMENT

Quatre EPCI lauréats de l'appel à projets « Territoires engagés pour le logement »

La liste des 22 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires engagés pour le logement » a été dévoilée le 16 février dernier. Parmi ces territoires en forte tension immobilière, 4 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de la Seine-Maritime intègrent, ensemble, ce programme exceptionnel : la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la communauté de communes Terroir de Caux, la communauté de communes des Villes Sœurs, la communauté de communes Falaises du Talou.

Avec les travaux de construction de l'EPR2 de Penly et les 10 000 emplois induits sur la prochaine décennie, le logement représente un enjeu fort sur ce secteur. Ce programme d'accélération des opérations d'aménagement devrait permettre de produire de l'ordre de 1500 logements à horizon 2027 dont au moins 25 % de logement social. ■



+ Cliquez

[En savoir plus](#)

CULTURE

Lancement d'une grande concertation sur la vie culturelle en milieu rural

Le ministère de la Culture a lancé le 22 janvier dernier le « Printemps de la ruralité » dans son volet numérique. L'objectif est de recueillir durant deux mois les idées et propositions des acteurs concernés et de l'ensemble des citoyens sur la vie culturelle dans les territoires ruraux.

Une première phase de concertation est ouverte jusqu'à fin mars 2024. Durant cette première étape, toute personne intéressée pourra répondre à un

questionnaire via une plateforme participative en ligne. À l'issue de cette consultation se tiendront des Assises nationales de la culture en milieu rural pour en présenter les fruits et valider une feuille de route visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. ■

+ Cliquez

[Plus d'infos](#)

ÉDUCATION

Plus de 10 000 élèves de 2nde générale et technologique en stage pour la 1^{re} fois en juin

En complément du stage de 3^e que tous les élèves doivent effectuer en fin de collège, un décret du 29 novembre 2023 a institué pour tous les élèves de 2nde générale et technologique un stage obligatoire d'une durée de deux semaines qui peut être réalisé dans une entreprise, une administration, une collectivité territoriale ou une association.

Ce stage, autrement appelé « séquence d'observation en milieu professionnel », a pour objectifs de permettre aux jeunes de poursuivre leur découverte du monde professionnel, d'élargir leurs horizons et d'affiner leur projet d'orientation. Il peut de ce fait être organisé sous la forme d'une découverte successive de plusieurs services.

Cette année, ce stage se déroulera du lundi 17 au vendredi 28 juin et concernera plus de 10 000 jeunes.

Pour relever ce défi immense et inédit, l'académie de Normandie a souhaité lancer un appel à toutes les forces vives du territoire, au premier rang desquelles les maires, afin de proposer des offres de stage et de diffuser le plus largement possible l'information sur ce nouveau stage de 2nde générale et technologique en juin.

Seule une mobilisation collective permettra à tous les élèves de profiter pleinement de cette nouvelle opportunité pour construire un avenir choisi et ambitieux. ■

+ Cliquez

[- En savoir plus](#)

[- Pour déposer une offre de stage](#)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« Littoraux normands » embarque à bord de #NormandieEnTransition



#NormandieEnTransition, c'est le fonds de financement participatif pour l'émergence de projets normands de transition écologique. Une collectivité ou une association qui souhaite financer un projet peut soumettre la moitié du montant total de son projet au financement participatif sur la plateforme Normandie en Transition.

Si l'objectif de collecte est atteint, la Région ou un de ses partenaires finance les 50 % restant dans la limite de 5 000 € par projet. Le préfet de la région Normandie et la Dreal pourront, par exemple, intervenir pour les transitions littorales ou la restauration d'une trame verte

et bleue fonctionnelle dans la bande côtière, dans le cadre de la dynamique « Littoraux normands 2027 ».

Le dispositif est ouvert aux projets portés par des associations et des collectivités (et leurs groupements) à dominante rurale ou périurbaine.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 17 mars 2024. Les projets doivent se dérouler en Normandie et s'achever au plus tard dix-huit mois après la fin de la campagne de financement. ■

+ Cliquez

[Plus d'informations](#)

EN BREF

◆ **Bilan 2023 de la délinquance** – En Seine-Maritime, les indicateurs de la délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales connaissent des évolutions contrastées en 2023, selon les secteurs géographiques et la nature des infractions.

La préfecture de la Seine-Maritime a publié son bilan annuel relatif à la délinquance et de la sécurité.

+ Cliquez

[La synthèse de ces chiffres](#)



CULTURE

Journées du Matrimoine en Normandie : un nouvel appel à projets



Créées en 2015, les Journées du Matrimoine en Normandie permettent de découvrir ou de redécouvrir l'œuvre des grandes figures féminines de l'histoire régionale, nationale ou internationale, mais également des créatrices contemporaines normandes qui constitueront le matrimoine de demain.

En Normandie, l'événement est coordonné par l'association HF+Normandie. Un appel à projets est lancé pour participer à l'édition 2024 qui se déroulera du 19 au 22 septembre 2024.

Conférences, expositions, lectures, performances, visites commentées, projections, ateliers...

Grâce aux partenaires de cette huitième édition, près d'une centaine d'événements célébreront à nouveau cet héritage culturel commun partout en Normandie ! Les communes qui souhaitent participer, accueillir ou proposer un projet peuvent répondre à l'appel à projets ouvert jusqu'au 31 mars 2024. ■

+ Cliquez [Plus d'informations](#)

DIVERSITÉ CULTURELLE

Francophonie : un appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre du « Festival de la francophonie » qui accompagnera l'organisation du XIX^e Sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts et à Paris les 4 et 5 octobre 2024, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à destination des collectivités territoriales françaises sur le thème « créer, innover et entreprendre en français ».

Ces dernières pourront proposer des projets d'intérêt collectif en lien avec la francophonie ou qui valorisent la francophonie dans leur action extérieure, en partenariat avec au moins une collectivité territoriale étrangère francophone.

Les initiatives retenues pourront être intégrées à la programmation du Festival de la francophonie entre mars et octobre 2024 et promues au travers des actions de communication qui seront mises en place dans cette période. Certains projets pourront faire l'objet de restitutions lors des journées de clôture du Festival de la francophonie en octobre 2024.

Les collectivités territoriales peuvent candidater jusqu'au 15 mars 2024. ■

+ Cliquez [En savoir plus](#)

EN BREF

◆ **Toutes et tous connecté-es** – Les antennes de téléphonie mobile permettent d'appeler et d'accéder à internet sans connexion wi-fi à proximité. La plateforme « Toutes et tous connecté-es » a été créée pour permettre de signaler une zone mal couverte en téléphonie mobile. C'est un outil au service des territoires et de la réduction de la fracture numérique. Les signalements réalisés permettront d'obtenir la mise en place d'antennes supplémentaires.

+ Cliquez [Lien vers la plateforme](#)



INGÉNIERIE

De jeunes diplômés en appui aux collectivités rurales

Lancé en 2021, le volontariat territorial en administration (VTA) est prolongé en 2024 dans le cadre du plan France ruralités. Ce dispositif permet aux collectivités territoriales

rurales de bénéficier sur une durée de douze à dix-huit mois des compétences de jeunes diplômés, ayant entre 18 et 30 ans et étant titulaires d'un bac + 2 au minimum.

L'État accompagne la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 20000€, dont 5000€ de « coup de pouce sac à dos » à reverser au volontaire pour ses dépenses d'installation (mobilité, logement, premières fournitures). Les collectivités locales intéressées peuvent adresser leurs fiches de poste en préfecture. ■



+ Cliquez [Envoyez vos fiches de poste](#)

SÉCURITÉ CIVILE

Obligation de participer à un exercice PCS

Pour rappel, la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile rend obligatoire la réalisation d'un exercice des plans communaux de sauvegarde (PCS) au moins tous les cinq ans. L'exercice, proposé annuellement par la préfecture, permet de répondre à cette obligation réglementaire.

Un exercice de ce type a été organisé le 25 janvier dernier, impliquant près de 125 communes. 708 communes du département de la Seine-Maritime étaient, à cette occasion, invitées à tester leur dispositif de gestion de crise sur la thématique des intempéries hivernales combinées à des coupures sur le réseau électrique.

D'autres exercices de sécurité civile, sur des territoires plus restreints, seront conduits dans le courant de l'année 2024 et permettront aux communes concernées de tester, à nouveau, leur plan communal de sauvegarde. ■

+ Cliquez [Plus d'exercices sur Preparisk](#)



DETR / DSIL

Première phase de programmation en mars

L'appel à projets 2024 au titre de la DETR et de la DSIL du 13 décembre 2023 prévoit la nécessité pour chacun des dossiers déposés de comporter une fiche « transition écologique » afin de répondre aux objectifs de verdissement. Il s'agit d'un document très simple à renseigner et ayant un caractère purement déclaratif qui a le mérite de montrer l'engagement des porteurs de projets dans la transition écologique et l'adaptation

au changement climatique.

Par ailleurs, une première phase de programmation, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement, est prévue début mars 2024. Celle-ci a vocation à ce stade, à se concentrer sur les dossiers :

- de moins de 100 000 €,
- déclarés complets au terme de leur instruction, notamment les demandes de renouvellement.